

Délibération n°2022-11-118

Date de convocation : 9 novembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

CEJ – Répartition des prestations MSA 2020 entre les communes

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie

Avaient donné
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CARRER Bernadette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement dont la finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Il vise deux objectifs principaux :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

- un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés,
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - un encadrement de qualité,
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire accessible aux familles les plus modestes.
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Dans le cadre du CEJ signé le 20 décembre 2018 pour une période de 4 ans, le montant global des prestations MSA pour 2020 s'élève à 40 565,69 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'objectifs et de financement n° SIAS 201800008 du 20 décembre 2018 ;

Vu la conférence des maires en date du 8 novembre 2022 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide la proposition de répartition des prestations MSA du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020 telle qu'annexée à la présente délibération.**
- **Charge le Président ou son représentant de faire les démarches nécessaires à l'application de cette décision.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 18 novembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Bernadette CARRER.



Le Président,
Henri BILLON.



Répartition MSA CEJ 2020

Clé de répartition : % / Nombre enfants allocataires / Commune

Montant : 40 565,69€

Communes	%	Montant
Bodilis	4,43	1 797,06 €
Commana	1,34	543,58 €
Guiclan	8,97	3 638,74 €
Guimiliau	3,72	1 509,04 €
Lampaul Guimiliau	5,36	2 174,32 €
Landivisiau	12,78	5 184,30 €
Loc Eguiner	2,68	1 087,16 €
Locmélar	2,16	876,21 €
Plougar	4,94	2 003,94 €
Plougourvest	2,47	1 001,97 €
Plounéventer	6,8	2 758,46 €
Plouvorn	11,86	4 811,09 €
Plouzévédé	8,56	3 472,42 €
Saint Derrien	4,64	1 882,24 €
Saint Sauveur	3,51	1 423,85 €
Saint Servais	1,86	754,52 €
Saint Vougay	3,71	1 504,99 €
Sizun	7,01	2 843,65 €
Trézilidé	3,2	1 298,10 €